

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05.071

**Compte administratif
2009 : budget
principal - affectation
de l'excédent de
fonctionnement**

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2010**

Secrétaire de séance : Françoise LAMANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Janine GUINANDIE à Philippe LAVAUD, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Cyrille NICOLAS à Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine PEREZ par Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2009 s'élève à	3 462 672,60 €
auquel il faut ajouter le résultat antérieur reporté	2 061 140,90 €
TOTAL	5 523 813,50 €

Conformément à l'instruction M14, il convient, par délibération, d'affecter la totalité de cet excédent.

Je sou mets donc à votre approbation l'affectation de ce résultat 2009 aux deux comptes suivants :

Compte 1068 : Réserves facultatives pour..... 1 604 898,83 €
Ecriture reprise au budget supplémentaire 2010
en section d'investissement (Article 1068 : Réserves)

Compte 110 : Report à nouveau pour..... 3 918 914,67 €
Ecriture reprise au budget supplémentaire 2010
en section de fonctionnement
(Article 002 : Excédent antérieur)

TOTAL..... 5 523 813,50 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 mai 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2009 concernant le budget principal, comme indiqué ci-dessus par le rapporteur, soit :

Compte 1068 : Réserves facultatives pour..... 1 604 898,83 €
Compte 110 : Report à nouveau pour..... 3 918 914,67 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

01 juin 2010

Affiché le :

01 juin 2010